

Présents : Madame GRENET Michèle, Madame BERTHELEMY Hélène, Madame GIORDANO Sophie, Madame THEROND Laurence, Monsieur DENIS Bertrand, Madame LYON Véronique, Madame MAZAL Patricia, Madame SAURET Christelle, Monsieur LAURANS Nicolas et Monsieur BONNET Pierre.

Excusés ou absents : Monsieur PECOUL Pierre, Monsieur SALESSE Jean, Madame BIDON Paulette, Monsieur LOUBIGNAC Jean Philippe, Madame CHIROL Mireille, Monsieur LARRAUFIE Didier, Madame FEUERSTEIN Véronique, Madame GONZALES Bernadette, Monsieur NEYRAT Joffrey, Madame NIORT Nathalie, Madame TOVAR Géraldine, Monsieur BAUCHET Alain, Madame CHAGNAT Anne-Marie, Madame CHALUS Delphine, Madame CALGAGNILE Christine, Monsieur LUCEAU Bernard, Monsieur LOPEZ Jordi, Madame MALTERRE Pascale, Madame MONTEL Caroline, Monsieur POLGE Patrick, Monsieur SANITAS Alain.

Ordre du jour :

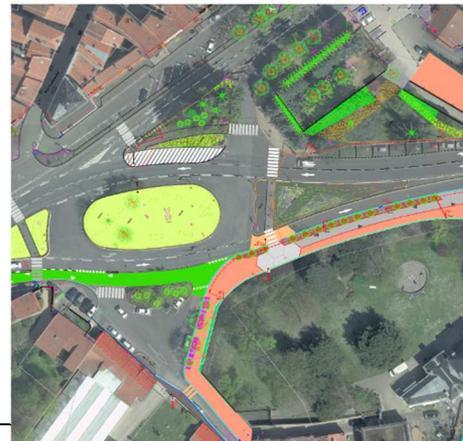
1. Travaux réalisés en 2022 (voir annexe)
2. Présentation du projet d'aménagement du parking BARDON (voir annexe)
3. Présentation du projet d'aménagement de la place Félix PEROL (voir annexe)
4. Avancement des travaux d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmé (voir annexe)
5. Réponses aux remarques de la Commission de 2022
6. Questions diverses

Réponses aux remarques de la Commission de 2022

Ajout d'une place PMR sur la place devant le commerce MARSIN

☞ La place PMR ne peut être réalisée sur cet espace pour faciliter la giration des camions de livraison des serres MARSIN.

Une place PMR a été créée au nouveau parking Bardon.



Place José Moron

Un caniveau existant en béton rend l'accessibilité aux commerces dangereuse.

☞ Cet ouvrage n'a aucune utilité, il sera bétonné prochainement.

Cimetière

Escaliers accessibles entre les cimetières ancien et nouveau

☞ Les travaux d'accessibilité ont été réalisés sur les escaliers. Les personnes en fauteuil roulant peuvent accéder directement en véhicule au nouveau cimetière. Une place de stationnement PMR a été aménagée.

Compte tenu de la différence altimétrique existante, il est impossible de créer une rampe réglementaire.

Questions diverses

Passage piéton Amable Faucon

La boîte vocale du feu est non fonctionnelle.

☞ Le prestataire sera sollicité pour la remise en service.

Maison des associations

L'annonce sonore de l'ascenseur est en panne.

☞ Le prestataire interviendra prochainement pour sa remise en service.

Boulevard de la libération

Les entourages d'arbres et les trottoirs ne sont pas adaptés à l'accessibilité PMR.

☞ Cette problématique sera traitée lors de la réhabilitation du boulevard qui n'a pas été retenu à ce jour par l'équipe municipale.

Espace public devant la sécurité sociale.

Manque de bande de guidage

☞ Les services techniques se rendront sur place pour évaluer les travaux et faire une proposition d'exécution.

Cimetière

Il n'y a aucune communication publique sur le fonctionnement des ouvertures des cimetières.

☞ La direction, gestionnaire du site, souhaite réglementer l'accès en véhicule. Les services techniques travaillent sur le sujet et proposeront en 2024 une solution accompagnée d'une communication publique.

Place Félix Bromont

Les trottoirs sont étroits et dangereux. Les véhicules roulent à vive allure. Il est demandé qu'un radar pédagogique soit installé pour enregistrer le nombre de véhicules et leur vitesse.

☞ Après les vacances de Toussaint 2023, la place Félix BROMONT va accueillir, jusqu'en janvier 2025, les arrêts de bus régionaux durant toute la durée des travaux de l'avenue Archon DESPEROUSES. L'aménagement provisoire de ces arrêts devraient faire ralentir les véhicules.

Complexe du Cerey

A quelle date, les WC et les accès aux kiosque du parc du CERREY seront-ils rendus accessibles ?

☞ Une réflexion interne est engagée pour restructurer ou déplacer les sanitaires afin de limiter le vandalisme et de favoriser leur accès. Les accès aux différentes passerelles vont faire l'objet de nouveaux travaux plus pérennes pour répondre à la réglementation.

Domaine public

La ville de RIOM doit réaliser son plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics conformément à l'article 45 de la loi du 11 février 2005 et ce avant le 22 décembre 2009.

A ce jour, la ville a fait le choix d'exécuter des axes prioritaires tels que la gare / le centre ville sans réaliser cette mission sur la commune.

Pièces jointes au présent compte rendu :

- Présentation réalisée en séance
- Calendrier ADAP recalé 2023